

Epate tes amis
en parlant le...



Lexique pour temps de grèves et de manifestations.

La langue automatique du journalisme officiel est une langue de bois officielle,

par Yves Rebours et Henri Maler
ACtion-CRitique-MEDias
<http://acrimed.samizdat.net>

Apaisement : se dit de la volonté que l'on prête au gouvernement. Par opposition au « durcissement » de la mobilisation.

Concertation : se dit des réunions convoquées par un ministre pour exposer aux organisations syndicales ce qu'il va faire et pour écouter leurs doléances, de préférence sans en tenir aucun compte. Selon les besoins, la « concertation » sera présentée comme un équivalent de la « négociation » ou comme son substitut. Le gouvernement est toujours « ouvert » à la « concertation ». Voir *ouverture*.

Contribuables : nom que porte l'opinion publique quand elle paie des impôts qui servent au service public. Quand l'argent public est dépensé pour consentir des avantages fiscaux aux entreprises, cet argent n'a plus d'origine identifiée. On dira : « les régimes de retraites du secteur public sont payés par les contribuables ». On ne dira pas : « les exonérations de charges consenties aux entreprises sont payées par les contribuables ».

Équité : désigne le souci (on parle de « souci d'équité ») qui permet de réduire des avantages (relatifs) de certains salariés au lieu de les faire partager à tous.

Essoufflement : se dit de la mobilisation quand on souhaite qu'elle ressemble à ce que l'on en dit.

Expert : invité par les médias pour expliquer aux grévistes et manifestants que le gouvernement a pris les seules mesures possibles, dans l'intérêt général. Déploie que les « grognements » des « just-à-outoboulistes » (voir *ultras*), ces privilégiés égoïstes et irresponsables, empêchent d'entendre le « discours de raison » des artisans du « dialogue social ».

Galère : se disait (et peut se dire encore...) des conditions d'existence des salariés privés d'emploi et des jeunes privés d'avenir, vivant avec des revenus misérables, de boulots précaires en stades de réinsertion, assignés à résidence dans des quartiers désertés par les services public, sans loisirs, et subissant des temps de transports en commun démesurés. Mais tout cela était (et restera sans doute...) invisible à la télévision et sans responsabilités facilement identifiables. En somme, tout ça ne constitue pas, pour les médias, une information bien « sexy ». En revanche, « Galère » se dit désormais des difficultés de transports les jours de grève : on peut aisément les mettre en images et les imputer à un coupable désigné, le gréviste. C'est une information décisive, dont les télévisions ne se lassent pas.

Grogne : un des symptômes les plus graves du « malaise », un signe de l'anormalité privée de mots des « grognons ». Les grèves et les manifestations se traduisent par « un mouvement de grogne » (entendu sur *LCI*).

Inégalités : ne désigne que les rapports entre les salariés du public et les salariés du privé. Tous les autres rapports sont « conformes à l'équité ».

On allait voir ce qu'on allait voir. La réforme tant attendue était imminente : retraite à 55 ans et 35 annuités pour tous, 3 années de formations continues rémunérées et intégrées dans la carrière, une retraite d'un montant minimum de 80 % du dernier salaire, la semaine de 4 jours, 32 heures hebdomadaires : il y en avait, des avancées possibles.

Retour sur les retraites

par EH + GS

Et bien nous sommes formels, le gouvernement n'a finalement pas engagé de réforme (*changement important, radical, apporté à une institution en vue de l'améliorer*), mais le plus important recul social depuis cinq décennies.

L'augmentation de l'espérance de vie, voilà ce qui a tout déclenché. Le nombre d'actifs allait rester à peu près stable d'ici 2040, et le nombre de retraités augmenterait de 75 %. Comment pouvait-on maintenir le principe de la retraite par répartition, en conservant le même nombre de cotisants pour des retraités toujours plus nombreux ?



La réponse est catégorique : il faut travailler plus longtemps. 40, 42 puis peut-être bientôt 45 ans.

Alors que la durée de cotisation augmente, une pénalité est mise en place pour ceux qui prendraient leur retraite sans les annuités requises (la décote),

une double peine en quelque sorte. Et le montant de la pension n'est plus indexé sur les salaires des actifs.

Cette « réforme », qui rejette la diminution historique de la durée du travail, et qui invoque le problème « structurel » du chômage, n'a en fait qu'un seul objectif, non avoué : diminuer le montant des pensions afin de favoriser la capitalisation.

Car la retraite par répartition n'est pas un système satisfaisant dans nos sociétés au libéralisme croissant. Dans un tel système, le rendement du capital n'est pas optimisé, puisque les cotisations sont directement reversées aux retraités sans alimenter les marchés.

Retraité égale pauvre

Pour ces derniers, un système par capitalisation est beaucoup plus intéressant : chaque travailleur doit ainsi investir dans des produits financiers afin de pouvoir envisager sereinement sa retraite. Mais hormis les incertitudes inhérentes au jeu boursier, il y a un problème majeur, auquel les libéraux restent plutôt insensibles : la capitalisation n'est envisageable que pour ceux disposant d'un fort potentiel d'épargne (les riches), diminue le pouvoir d'achat des actifs, et engendre une paupérisation accrue des retraités.

...Et comme on pouvait s'y attendre, dans la moitié torride d'une nuit d'été, les encaniculés de l'Assemblée nationale ont conclu leurs débats par l'approbation d'un amendement de dernière minute. Il porte sur la création d'un nouveau plan d'épargne individuel pour la retraite (PEIR)...

Le PEIR, sous la forme d'un contrat d'assurance, permettra la constitution d'une rente, liquidée au départ en retraite. Le dispositif prévoit aussi de substituer au plan d'épargne salariale créé par le gouvernement Jospin, un « plan paritarial d'épargne salariale volontaire pour la retraite ». Enfin, le projet de loi établit enfin des incitations fiscales en faveur de l'épargne retraite. La « complémentaire » est en marche. Les assureurs se frottent les mains.

Rappelons que la motivation du gouvernement était de sauver le système par répartition, et non d'encourager la capitalisation.

Les vases communicants

Dans son rapport d'information sur les prélèvements obligatoires rendu le 6 novembre 2002, le sénateur UMP Philippe Marini envisage l'avenir : « l'effort de maîtrise de la dépense permettrait d'assainir les finances publiques et de poursuivre la baisse des prélèvements obligatoires : les baisses d'impôts et de charges atteindraient ainsi 9 milliards d'euros entre 2004 et 2006.⁽¹⁾ [...] La programmation intègre entre 2004 et 2006 la poursuite de la réforme des allègements de charges sociales déjà décidée pour 2003. [...] Les aides étant recentrées au voisinage du salaire minimum, les exonérations devraient être plus efficaces en termes de créations d'emplois [...]. Cette réforme devrait ainsi contribuer à la réduction du chômage structurel. » Après trois diagrammes relatifs au PIB, le sénateur conclut : « Il apparaît donc clairement dans le scénario 2004-2006 que la réduction des prélèvements obligatoires ne pourra qu'être accompagnée d'une réduction encore plus substantielle des dépenses publiques pour améliorer le solde budgétaire ».

Si on arrive à diminuer l'impôt tout en réduisant le déficit budgétaire, Bruxelles et

Une réforme qui a la cote

La décote, installée par Balladur dans le secteur privé en 1993, est mise aujourd'hui en place pour les salariés du public, par souci d'équité. Lors du départ à la retraite, cette mesure originale sanctionne chaque annuité manquante par une diminution de la pension versée (un taux qui atteindra 5% en 2013). D'ici dix ans, un fonctionnaire à peine sexagénaire qui partirait en retraite après 35 années de cotisation, pourrait voir sa pension réduite de plus de 25% par rapport à ce qui était prévu à l'horizon 2004.

Et en accompagnant l'astucieux mécanisme d'une augmentation progressive du nombre d'annuités de cotisation nécessaires, on peut diminuer le montant des retraites, tout en plaidant la sauvegarde du régime par répartition.

le Medef applaudissent. Pas le sous-smicard qui s'en fout complètement parce qu'il n'est pas imposable, le con.

Or, le Conseil d'Orientation des Retraites évaluait à 28 milliards d'euros par an les besoins en financement des retraites de l'ensemble de la fonction publique jusqu'en 2020. Grâce à la réforme, ce chiffre baisse. Les dépenses publiques itou. Les impôts suivront. Bruxelles et le Medef montent sur la table pour chanter une chanson.

⁽¹⁾ Une des promesses du candidat Chirac était de parvenir à 30 milliards d'euros sur le quinquennat.

Je joins
le ministre Fillon :
il est scandaleux de voir
certains fonctionnaires,
refusant une réforme
équitable,
manifestent pour
sauvegarder leurs
privilèges !



La fameuse « équité » public-privé

Dans le privé, une mère salariée a droit à une bonification de deux ans par enfant. Dans le public, cette bonification vient d'être réduite d'un an à six mois par enfant. Dans le privé, le salarié qui ne travaille que six mois dans l'année (trois mois s'il est cadre) perçoit une annuité. Et une année à temps partiel (50%) compte une annuité. Dans le public, un an égale une annuité. Un temps partiel à 80% égale 0,8 annuités, etc.

Cotiser 42 ans

Dans la fonction publique, où le travail est effectif jusqu'au départ à la retraite (c'est ce que l'on appelle la sécurité de l'emploi), cotiser 42 ans est du domaine du possible. Toutefois, vu l'augmentation de la durée des études et le recul de l'âge moyen d'entrée dans la vie active, cela impliquerait de travailler jusqu'à 65 ans environ.

Dans le privé, où seuls 45 % des hommes et 41 % des femmes sont encore en activité à 60 ans, et où le nombre moyen d'années travaillées est de 34, il est de bon ton de préparer l'avenir en s'habituant à la purée et la Valstar.

Putaing !
Ce mating
j'ai pêché
un gréviste,
il était
comme ça !



Ah ! Ah !
Sacré Nico !
Tu le fais super
bien,
le Pasqua
mongol !

Les précieux conseils du baron

Lors d'une interview au journal *le Monde*, le président du Medef M. Seillères déclarait, au sujet du gouvernement confronté à des réactions sociales fortes : « il a tenu tranquillement sa position, jusqu'à ce que la Réaction s'apaise et que le parlement donne au projet sa forme législative ».



Papa, pourquoi toi et tes amis du MEDEF n'écoutez-vous pas de musique techno ?

Précisons que la Réaction est « une tendance politique qui s'oppose aux évolutions sociales et essaie de rétablir un état de chose ancien », selon le dictionnaire. Et quand un baron stigmatise la Réaction, on appelle ça un glissement sémantique.

Notons d'ailleurs, toujours au sujet de la Réaction, que lorsque monsieur Juppé déclarait que les manifestants étaient manipulés par les trotskistes, il se trompait. Car il est de notoriété publique que les manifestants sont eux-mêmes tous trotskistes.

Revenons au baron : au soir d'une manifestation, l'aristocrate du Medef accordait un entretien à un journaliste de *France Inter* (propos intégralement retranscrits dans l'émission *Là-bas si j'y suis* de Daniel Mermet) :

Le baron : « et bien après les journées d'inaction fériées, les ponts, la RTT, voici ce qu'on appelle une journée d'action, c'est à dire une journée de grève. Alors, si la France ne se gouverne pas dans la rue, le

Medef vous dit qu'elle s'appauvrit dans la rue. On verra les conséquences de ces journées, pendant lesquelles la France ne travaille pas, dans le chiffre du chômage, dans une croissance qui devient de plus en plus faible, dans les déficits de nos systèmes sociaux, dans les déficits publics et ça n'est pas servir la France que de l'empêcher de travailler. Mais le medef, bien entendu, dit aux français de choisir ».

Le journaliste : « vous, vous voyez ça d'un mauvais œil ».

Le baron : « oh écoutez, le Medef sait ce que c'est que les manifestations, puisqu'il y en a pratiquement tous les jours ».

Le journaliste : « oui, mais celle là en particulier... »

Le baron : « écoutez, celle là comme les autres manifeste de l'idée qu'on se fait qu'on peut dans la rue empêcher l'inéluctable. La lucidité, la force des faits malheureusement ne peut pas le céder devant la marche dans la rue » (sic).

Le mercredi 8 juillet, le triomphant syndicat patronal essayait pourtant quelques vertes critiques venues des rangs de la droite. Jean-Louis Debré notait que l'organisation patronale n'avait « pas fait preuve d'une volonté remarquable de dialogue social » (cette fois-là, sur le dossier des intermittents).

Embêter le
Medef nuit
gravement
à l'emploi



La veille, la Commission des lois de l'Assemblée nationale avait demandé au Medef de « mettre de l'ordre » sur la question de la rémunération des grands patrons : « certaines rémunérations prétent aujourd'hui à scandale. Il est choquant de voir un patron empocher des millions en étant viré, ou alors que son entreprise affiche des pertes [...] Nous attendons du Medef qu'il fasse des recommandations claires aux entreprises. Nous ne

souhaitons pas légiférer, car la loi fait fuir les investisseurs, mais il faut que les choses s'améliorent » (Pascal Clément, UMP, Loire). « La situation est perçue comme moralement inacceptable. On nous promet une rentrée sociale agitée, et on est obligé de faire quelque chose », (Pierre Méhaignerie, UMP, Ille-et-Vilaine).

En conséquence de quoi, le président Ernest-Antoine Seillères, sans doute très choqué par la bronca du petit personnel légiférant, déclara que la rémunération des patrons devait rester « l'affaire des actionnaires, des conseils d'administration et des directions ». Pour le patron des patrons, aucune priorité ne devait prévaloir sur « la Réforme » afin de réduire les dépenses publiques. « Ce n'est pas un luxe mais une nécessité absolue ».

A noter : À l'occasion du déménagement du siège du Medef le 25 juillet, le baron en a profité pour virer quelques cadres vieillissants : « le patron des patrons a laissé partir une dizaine de directeurs qui le souhaitaient [sic]. Il en a aussi remercié d'autres, qui incarnaient trop le passé à son goût. » (*le Monde* du 25/7/03).

Le saviez-vous ?

En 2000, les 473 dirigeants des entreprises inscrites au CAC 40 (indice de la bourse de Paris, calculé à partir d'un panier de 40 actions sélectionnées pour leur « représentativité » et leur « importance ») se sont octroyés une augmentation moyenne de 36%.

Cette année-là, les 17 présidents qui publient l'intégralité de leurs rémunérations ont ainsi touché l'équivalent de 498 fois le SMIC mensuel. En 2002, cette somme est passée à 554 fois le SMIC (le coefficient multiplicateur était de 85 en 1990 et 20 en 1980).

Source : le « rapport annuel sur la rémunération des dirigeants de sociétés cotées » établi chaque année par Proxinvest, société de conseil aux investisseurs institutionnels.

Eplate tes amis en parlant le Journaliste, suite

Malaise : se dit du « trouble », plus ou moins profond, qui peut aller jusqu'au « mal-être », vécu ou ressenti par une profession. Le « malaise » peut se traduire par des « revindications » qui sont alors que des « symptômes ». Le « malaise » et ses « symptômes », diagnostiqués par les éditorialistes et les experts, réclament un « traitement » approprié.

Modernisation : synonyme de « réforme » ou de l'effet attendu de « LA réforme ». Le modernisme s'oppose à l'archaïsme. Seuls des esprits archaïques peuvent s'opposer à la modernisation. Et seuls des esprits tout à la fois archaïques, réactionnaires et séditionnels peuvent avoir l'audace et le mauvais goût de proposer de subordonner « LA modernisation » au progrès social. D'ailleurs, « LA modernisation » est indifférente à la justice sociale, que la modernité a remplacée par « l'équité ». Voir ce mot.

Négociations : Selon les besoins, tantôt synonyme, tantôt antonyme de « concertation ». On est prié de ne pas indiquer que, à la différence de la « concertation », la « négociation » est généralement terminée avant d'avoir commencé. Inutile aussi de souligner ce miracle : au printemps 2003, dix heures de « négociation » ont suffi au gouvernement pour ne céder que sur les quelques points qu'il avait déjà prévu de concéder.

Noir : qualifie un mardi de grève. On parlera alors de « mardi noir ». Peut également se dire des autres jours de la semaine. « Rouge » est la couleur réservée aux embouteillages des week-end, des départs ou des retours de vacances.

Opinion publique : s'exprime dans les sondages et/ou par l'intermédiaire des « grands journalistes » qui lui donnent la parole en parlant à sa place. Quelques exemplaires de l'opinion publique sont appelés à « témoigner » dans les journaux télévisés. Les grévistes et les manifestants ne font pas partie de « l'opinion publique ».

Otages : synonyme de « usagers ». Terme particulièrement approprié pour attribuer les désagréments qu'ils subissent non à l'intransigeance du gouvernement, mais à l'obstination des grévistes. « Victimes » des grèves, les « otages » sont d'excellents « clients » pour les micro-trottoirs : tout reportage doit les présenter comme excédés ou résignés et, occasionnellement, solidaires.

Ouverture : se dit des opérations de communication du gouvernement. L'« ouverture » se traduit par des « signes ». Les « signes d'ouverture » traduisent une « volonté d'apaisement ». Ne pas confondre avec cette autre ouverture : « l'ouverture de négociations », qui pourrait manifester un dommageable « recul ».

Pagaille : se dit des encombrements un jour de grève des transports. Par opposition, sans doute, à l'harmonie qui règne en l'absence de grèves.

Privilèges : désigne les avantages (relatifs) dont disposent certains salariés par comparaison à d'autres, mais non les avantages exorbitants dont disposent les tenanciers de tous les pouvoirs au détriment de ceux sur lesquels ces pouvoirs s'exercent. Les tenanciers des médias, par exemple, disposent de quelques avantages qu'ils doivent à leur seul mérite, tandis que les infirmières, les cheminots ou les enseignants, sont des privilégiés.

Réforme : quand une réforme proposée est imposée, cela s'appelle « LA réforme ». Et s'opposer à cette réforme devient : « le refus de la réforme ».

Réformistes : désigne ou qualifie les personnes ou les syndicats qui soutiennent ouvertement les réformes gouvernementales ou se bornent à proposer de les aménager. Les partisans d'autres réformes constituent un « front du refus ».

Témoins : exemplaires de la foule des grévistes et manifestants, interrogés en quelques secondes à la télé ou en quelques lignes dans les journaux. Le « témoin » témoigne de ses affects, jamais de ses motifs ou du sens de son action. Seuls les gouvernants, les « experts » et l'élite du journalisme argumentent, connaissent les motifs, et maîtrisent le sens. L'élite pense, le témoin « grogne ». Voir ce mot.

Ultras : désigne, notamment au *Figaro*, les grévistes et les manifestants qui ne se conforment pas au diagnostic d'« essoufflement ». Vaguement synonyme d'« extrême gauche ». Autre synonyme : Jusqu'aboutistes.

Usagers : se dit de l'adversaire potentiel des grévistes.

D'autres mots-clés à l'adresse suivante :

http://acrimed.samizdat.net/article.php3?id_article=1131